

Municipalité



Chute-aux-Outardes



AVIS PUBLIC

N° 2020-001

Promulgation du règlement n° 432-2018 Règlement modifiant le règlement concernant la taxation pour les exercices financiers 2018 et suivants

Suivant les dispositions de l'article 451 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), avis public vous est donné de ce qui suit :

- 1° Lors de la 10^e séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 9 octobre 2018, le règlement n° 432-2018 modifiant le règlement concernant la taxation pour les exercices financiers 2018 et suivants, a été adopté suivant la résolution n° 2018-161.
- 2° Ce règlement vise à modifier le règlement n° 425-2017 concernant la taxation pour les exercices 2018 et suivants, plus particulièrement en ce qui a trait aux conditions de paiement des taxes.
- 3° Le règlement entrera donc en vigueur le jour de la publication du présent avis.
- 4° Le règlement peut soit être consulté au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture, soit, être obtenu sous réserve des dispositions de la loi sur l'accès à l'information.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 24^e jour de janvier 2020.



Le directeur général et
Secrétaire-trésorier,

Rick Tanguay